

# Compte-rendu du conseil d'école du 13/10/2016

## 1)Présentation des membres du conseil d'école.

### a) Présentation des membres du conseil d'école :

#### Présents :

**Enseignants :** Mme Balland, M. Crouzier, Mme Garraoui, Mme Prigent, Mme Delianne

**Parents d'élèves délégués :** M. Lascombe, Mme Bréjaud, Mme Lukitch, Mme Leduc , Mme Taghon, M. Bonte

**Mairie :** M. Desmoulin, M. André, Mme Debray

**Absente excusée :** Mme Krizancic

### b) Retour sur le rôle et les membres du conseil d'école / suppléants des titulaires

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit 3 fois par an.

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

- les personnels du réseau d'aide psychopédagogique,
- les médecins scolaires,
- les infirmières scolaires,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés des écoles maternelles,
- les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.
- les maîtres étrangers assurant dans les locaux de l'école des cours de leur langue et culture nationales,
- les personnes chargées des cours de langue et culture régionales,
- les personnes chargées des activités complémentaires,
- les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

#### Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
  - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
  - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
  - les activités périscolaires,
  - la restauration scolaire,
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
  - l'hygiène scolaire,
  - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne:

- l'organisation des aides spécialisées,
- les critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire.

Les convocations au conseil d'école sont envoyées aux membres 15 jours avant son déroulement. Si vous avez des questions à faire figurer à l'ordre du jour, merci de respecter ce délai.

c) **Neutralité du conseil d'école**

Je vous rappelle la neutralité du conseil d'école en ce qui concerne la politique et la religion et je vous demande donc de respecter cette neutralité pour le bien de la communauté éducative.

## **2) Résultats des élections.**

Date des élections : le 07/10/16

Nombre d'inscrits sur la liste électorale= 169

Nombre de votants= 108 dont 16 blancs ou nuls-92 suffrages exprimés

Taux de participation : 63,91% (l'an dernier = 53,98% soit une augmentation de 10 points).

Nombre de sièges à pourvoir= 5 (MM. BONTE, LASCOMBE, MASTELINCK, Mmes LUKITCH, BREJAUD)

Nombre de suppléants= 2 (Mmes TAGHON, LEDUC).

Remerciements aux parents et enseignants qui ont tenu le bureau de vote.

## **3) Vote du règlement intérieur (nouveau : Annexe 4 –Charte de la laïcité à l'école).**

Le règlement vous a été envoyé par courrier afin que vous en preniez connaissance. Je vais lire les points essentiels de ce règlement. Si vous souhaitez revenir sur certains articles, n'hésitez pas.

Nouveauté depuis l'an dernier= Charte de la laïcité.

Résultats du vote du règlement intérieur : 12 pour / 0 contre

Le règlement intérieur est donc adopté.

Le règlement devra être signé par chaque famille. Les familles qui refuseraient de signer la charte de la laïcité seront mises à la connaissance de M. l'Inspecteur.

## **4) Coopérative scolaire : présentation du CRF (bilan financier 2015-2016).**

Présentation du bilan financier par le mandataire de la coopérative scolaire: Mr Crouzier.

Charges : 5997 euros

Produits : 6264 euros

Résultat : 266 euros

Au dernier relevé bancaire, il y avait 1575 euros sur le compte de l'école.

Remerciements à l'association Ordi Facile qui a fait un don de 200 euros suite à l'organisation des repas lors de la fête de l'école.

## **5) Bilan de l'exercice incendie du 1er trimestre**

a) **Retour sur la réunion sécurité à l'école du 22/09/2016**

Depuis septembre 2016 : l'école doit organiser 3 exercices incendie et 3 PPMS dont 1 qui porte sur attentat/intrusion. Les exercices seront adaptés aux âges de vos enfants.

PPMS attentat/intrusion : C'est le scénario se cacher/s'enfermer qui est retenu pour l'exercice. Les élèves seront donc confinés dans les lieux prévus.

Après chaque exercice= retour sur l'expérience afin d'identifier les points forts et les points à améliorer.

Après chaque exercice, un compte-rendu est envoyé à la mairie et à l'inspection.

b) 1<sup>er</sup> exercice incendie :

Jeudi 29 septembre 2016= 1er exercice incendie (11h00).

Temps d'évacuation = 1mn30

Les enseignants étaient prévenus. Tout le monde fut évacué dans de bonnes conditions. Les alarmes fonctionnaient.

Une alerte possible par la page Facebook de la mairie peut être étudiée.

## **6) Projets de l'année: projets de classe, spectacles, sorties, Agrément D, piscine, tennis.**

a) **Piscine** : 3 dates en novembre : 07-14-21/11 puis 12 séances à partir du 27 février chaque lundi après-midi.  
Niveaux concernés : CP-CE1 et CM2 (CM1 de Mme BALLAND s'y rendront aussi).

Intervenants bénévoles : Mme SANCHEZ, M BONTE, Mme BREJAUD.

b) **BCD /Informatique** : Début des séances lorsque la demande d'agrément D reviendra signée de l'IEN.  
Cette année, peu de parents se sont portés volontaires.

c) **Projets de classe** :

- Mme PRIGENT : l'automne – la ferme
- Mme GARRAOUY : l'automne – sortie dans les bois - la ferme
- M CROUZIER : classe de neige
- Mme KRIZANCIC :
- Mme BALLAND : classe de neige

Spectacles :

- Maternelle + CP/CE1= Mariska (marionnettes sur le thème de l'automne)
- Spectacle CCBA= à confirmer
- Cinéma avec le Ciné rural à étudier pour les CE2 – CM1

d) **Tennis** :

Bilan de l'année passée : les enfants ont beaucoup aimé mais lors des deux dernières séances, il n'y avait plus le matériel (raquettes et balles).

L'école n'a pas été contactée pour recommencer cette année.

e) **Ecole numérique** :

Présentation du projet (au service de l'étude de la langue/ en lien avec le collège d'Aramont)

Le collège d'Aramont participe à un projet sur l'école numérique et a été doté de tablettes. Comme le cycle 3 regroupe CM1-CM2-6<sup>ème</sup>, les écoles qui ont le collège d'Aramont comme collège de secteur ont été dotées également de tablettes, financé par l'état et les mairies (50/50).

Le matériel a été livré, les formations des enseignants ont débuté.

## **7) Classe de neige du 21 au 28 janvier 2016.**

Lieu : Chalet « Les Moineaux » à Bellevaux : 47 élèves partants, 2 non partants, 2 enseignants, 4 animateurs SMIOCE. Transport= TGV+ bus. Le SMIOCE organise cette classe découverte.

Réunion d'informations : 17 novembre 2016 à 18h00.

Activités prévues : ski alpin (2h/jour)- visite d'une ferme (fabrication de fromage)-visite Genève + musée d'histoire naturelle de Genève- raquettes pour M.CROUZIER – luge pour Mme BALLAND. Nous partons avec la classe de Mme Blary.

Coût total du séjour : 29 468,49 € : 47 enfants = 628 € (pour info 2013= 24 130,65 € : 38 enfants=635€).

Prise en charge mairie : 300 € par enfant= 14 100 € - familles= 315 euros / Coopérative scolaire : 15 euros par enfant

## **8) Manifestations: Téléthon, marché de Noël, fête de fin d'année.**

Téléthon : 2 décembre

Marché de Noël : 15 décembre

Fête de fin d'année : 01 juillet

### • **Questions des enseignants à la mairie :**

*- A l'école maternelle, nous avons des vieux jeux dépassés ou abîmés qui ne servent plus depuis des années. Ils prennent de la place sur les étagères. Doit-on les garder ?*

*Ils peuvent être jetés.*

### • **Questions des parents à la mairie**

*- Un aménagement de l'aire de jeux en maternelle est-il envisageable afin d'agrandir la surface en goudron ?*

*La mairie en prend note.*

La séance est levée à 19h50.

Secrétaire

Mme PRIGENT Nadia

Directrice

Mme BALLAND Florence